



Recours possibles ?

Par erwann

Bonjour à tous

Une amie cherche une solution pour récupérer sa fille qui souffre de différentes pathologies en dys*.

Il y a quelques années, après un divorce extrêmement difficile, elle a perdu la garde de ses enfants. Après une longue lutte, elle a réussi à les avoir un weekend sur 2 et la moitié des vacances. Ce qui fût difficile car il a déménagé sans prévenir personne. Laissant mon amie coincée par rapport à son travail

Mais aujourd'hui, sa fille de 14 ans qui souffre de différents dys*, a besoin d'elle, en plus de son adolescence difficile en cours. Cette gamine est timide et craint son père. il ne frappe pas ses enfants mais il est très dur avec eux. Et il est surtout souvent absent. Laissant les enfants, des faux jumeaux, souvent seuls.

L'adolescence fait que pour le garçon, les rapports avec sa mère sont assez compliqués. Mais fille et mère sont très liées.

Aujourd'hui, il est prêt à laisser la gamine seule prendre le train pour une distance de 100 kms sans se poser aucune question quant à sa sécurité.

Mon amie est donc terrifiée et ne sait plus quoi faire, car elle voit bien que sa fille s'enfonce de plus en plus, et parfois ses paroles concernant sa propre vie sont terribles. Les discussions avec son ex mari sont impossibles car il ne négocie rien et reste strict par rapport au jugement.

Que peut elle faire pour avoir la garde de sa fille ? Car elle craint vraiment pour sa vie.

Merci pour elles.

Par jodelariege

bonjour

si votre amie veut changer la garde des enfants il lui faut saisir le juge aux affaires familiales: JAF
l'aide d'un avocat est toujours la bienvenue

Par erwann

Merci. Mais il ne veut pas en entendre parler.
Il joue aussi sur le fait que ce sont des jumeaux (faux jumeaux) et qu'une fratrie ne peut être séparée.

Elle peut faire la demande seule de son côté ?

Par jodelariege

oui ,elle peut faire sa demande seule de son coté

Par Isadore

Bonjour,

A 14 ans la plupart des enfants peuvent prendre le train seul. Ils peuvent aussi rester seuls quelques heures. Votre amie doit donc

Il est possible de séparer une fratrie si tel est l'intérêt des enfants, mais c'est rarement le cas s'il n'y a pas de problèmes relationnels entre les enfants ou de raisons matérielles (études).

Il faut qu'elle se fasse aider d'un avocat pour soigner ses arguments.

Par ailleurs ce n'est pas parce qu'un enfant a une adolescence difficile ou ne se sent pas bien chez un parent qu'il sera mieux chez l'autre parent. Prouver que les enfants ne sont pas bien chez leur père n'est pas montrer qu'ils ont intérêt à être chez leur mère.